



**Décision CODEP-CLG-2020-049724**  
**du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 octobre 2020**  
**modifiant la décision CODEP-CLG-2019-004645**  
**du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 janvier 2019**  
**portant délégation de signature en matière de ressources humaines**  
**et de gestion des crédits**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-004645 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 modifiée portant délégation de signature aux agents,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L’article 1<sup>er</sup> de la décision du 31 janvier 2019 susvisée est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 8° Mme Stéphanie LANSSENS, gestionnaire de la dépense appartenant au secteur de l’engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l’effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions,

tous actes et documents concourant à la certification du service fait dans le cadre de l'outil Chorus. »

## **Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 13 octobre 2020.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK